



PRELIMINAIRE ET SOURCES DU DROIT

PRELIMINAIRE			
Différentes branches internes du droit	Règle de droit Droit objectif Etat de droit Personne publique Personne privée		
Le droit privé	Ce sont les relations entre personnes privées, fondées sur un principe d'égalité incluant le droit civil, et le juge judiciaire Le droit civil possède différentes déclinaisons <table border="1"> <tr> <td>Différentes déclinaisons du droit civil</td> <td>Droit commercial Droit social Droit pénal Droit procédural</td> </tr> </table>	Différentes déclinaisons du droit civil	Droit commercial Droit social Droit pénal Droit procédural
Différentes déclinaisons du droit civil	Droit commercial Droit social Droit pénal Droit procédural		
Le droit public	C'est les relations entre personnes publiques ou les relations entre personnes publiques et personnes privées. Supériorité de l'une des parties au nom de l'intérêt général Juridiction administrative <table border="1"> <tr> <td>Différentes déclinaisons du droit public</td> <td>Droit constitutionnel Droit administratif Finances publiques Droit international public</td> </tr> </table>	Différentes déclinaisons du droit public	Droit constitutionnel Droit administratif Finances publiques Droit international public
Différentes déclinaisons du droit public	Droit constitutionnel Droit administratif Finances publiques Droit international public		
Branches internationales du droit	Droit des traités internationaux Traité multilatéraux Traité bilatéraux Société internationale		
Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du 4/11/50	Conseil de l'Europe Protocoles additionnels Cour européenne des droits de l'homme Recours individuel Requérant Satisfaction équitable Grande chambre		
Le droit de l'UE	Union européenne Charte des droits fondamentaux Cour de justice de l'UE Principe de dignité de la personne humaine		
Organisation de la juridiction administrative	Tribunaux administratifs Cour administrative d'appel Conseil d'état		
Le tribunal des conflits	Conflits positifs Conflits négatifs		
Le conseil constitutionnel	Innovation de la 5 ^e république Conseil des 9 membres nommés Membre de droit Contrôle de constitutionnalité Contrôle à priori Contrôle à postériori		

LES SOURCES DE DROIT	
La constitution du 04/10/58 La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 aout 1789 Le préambule de la constitution du 27 octobre de 1946 Les principes fondamentaux reconnus par les lois de la république Les lois et règlements	
Les sources non écrites du droit sont :	Les principes généraux du droit La jurisprudence
Le principe de l'égalité	La hiérarchie des normes Les atténuations au principe de l'égalité

